

Remplace SIA 257:2005

Maler- und Tapezierarbeiten

Opere da pittore e di tappezzeria

## Peinture et revêtements muraux

567  
257

Numéro de référence  
SN 567257:2021 fr

Valable dès le: 2021-11-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/rectificatif](http://www.sia.ch/rectificatif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

# TABLE DE MATIÈRES

	Page		Page
<b>Avant propos</b> .....	4	<b>5 Essais</b> .....	27
<b>0 Champ d'application</b> .....	5	5.1 Généralités .....	27
0.1 Délimitation .....	5	5.2 Essais sur les subjectiles .....	27
0.2 Conditions générales pour la construction .....	5	5.3 Essais avant ou pendant l'exécution .	29
0.3 Références normatives .....	5	<b>Annexes</b>	
0.4 Dérogations .....	6	<b>A</b> (normative) <b>Exigences standard relatives aux peintures, vernis et produits assimilés</b> .....	30
<b>1 Terminologie</b> .....	7	<b>B</b> (informative) <b>Exigences relatives aux revêtements muraux</b> .....	33
1.1 Termes et définitions .....	7	<b>C</b> (informative) <b>Labels de qualité pour exigences exceptionnelles relatives à l'écologie et à la santé concernant les revêtements muraux</b> .....	35
<b>2 Étude du projet</b> .....	13	<b>D</b> (informative) <b>Désignation des teintes</b>	36
2.1 Généralités .....	13	<b>E</b> (informative) <b>Publications</b> .....	37
2.2 Exigences esthétiques .....	13	<b>F</b> (informative) <b>Index des termes</b> .....	38
2.3 Exigences techniques .....	13		
2.4 Ecologie, santé .....	14		
2.5 Assurance qualité .....	14		
2.6 Choix des matériaux .....	14		
2.7 Aptitude au service .....	15		
2.8 Appel d'offres .....	15		
<b>3 Matériaux</b> .....	16		
3.1 Généralités .....	16		
3.2 Peintures, vernis et produits assimilés .....	16		
3.3 Revêtements muraux .....	21		
<b>4 Exécution</b> .....	24		
4.1 Généralités .....	24		
4.2 Exigences relatives à la constitution des éléments d'ouvrage et des supports .....	24		
4.3 Exigences relatives aux peintures et aux revêtements muraux .....	24		
4.4 Exigences relatives à la mise en œuvre .....	24		
4.5 Travaux préparatoires .....	24		
4.6 Traitements préalables .....	25		
4.7 Peintures et revêtements muraux ...	25		
4.8 Épaisseurs de couches .....	25		
4.9 Température et humidité .....	25		
4.10 Teintes .....	26		

## AVANT PROPOS

Par rapport à l'édition 2005 les chapitres concernant l'étude, les matériaux et l'exécution ont été largement actualisés et complétés.

Au chapitre *Étude du projet* les nouvelles réglementations relatives à l'écologie et à la santé ont été prises en compte, car les exigences s'appliquant aux travaux de peinture ont fortement évolué au cours des dernières années. Sont introduites également certaines exigences techniques et esthétiques relatives aux travaux de peinture ainsi que des exigences dans les domaines de l'assurance qualité, du choix des matériaux, de l'aptitude au service et des appels d'offres.

Au chapitre *Matériaux* les développements relatifs aux produits ont été pris en compte. Le tableau présentant les revêtements muraux a également été adapté.

Au chapitre *Exécution* sont décrits les standards s'appliquant à l'exécution des travaux de peinture et des revêtements muraux. Le contenu de ce chapitre a également été complètement remanié.

Commission SIA 257

---

**Commission SIA 257, Peinture et revêtements muraux**

		Représentant de
Président	Peter Hochuli, Frauenfeld	SIA
Membres	Susanne Bader, Winterthour Louis Clemente, Triengen Pierre Scheidegger, Wallisellen Peter Seehafer, Wallisellen Marianne Stähler, Zurich Walter Streuli, Wädenswil Dietmar Uebelhart, Zurich †	USVP ASEPP VSSM ASEPP ecobau Bureau d'études CRB, SIA KH

---

**Adoption et validité**

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 257 le 14 septembre 2021.

Elle est valable dès le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Elle remplace la norme SIA 257 *Peinture, teintage du bois, revêtements muraux*, édition 2005.

---

Copyright © 2021 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.